

# SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 03 AVRIL 2023  
DE 10 H 00 à 12 H 00

Délibération N° 2023 – 09



**Objet : Adoption du Budget Primitif 2023.**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 03 avril 2023, son Président,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte par délibération N°2022 – 11 du 28 Mars 2022,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2022 portant modifications statutaires du syndicat Mixte Hauts de France Mobilités.

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en Comité Syndical le 30 janvier 2023,

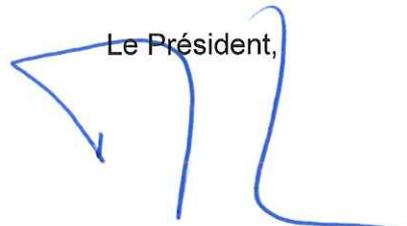
Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 présenté ce jour,

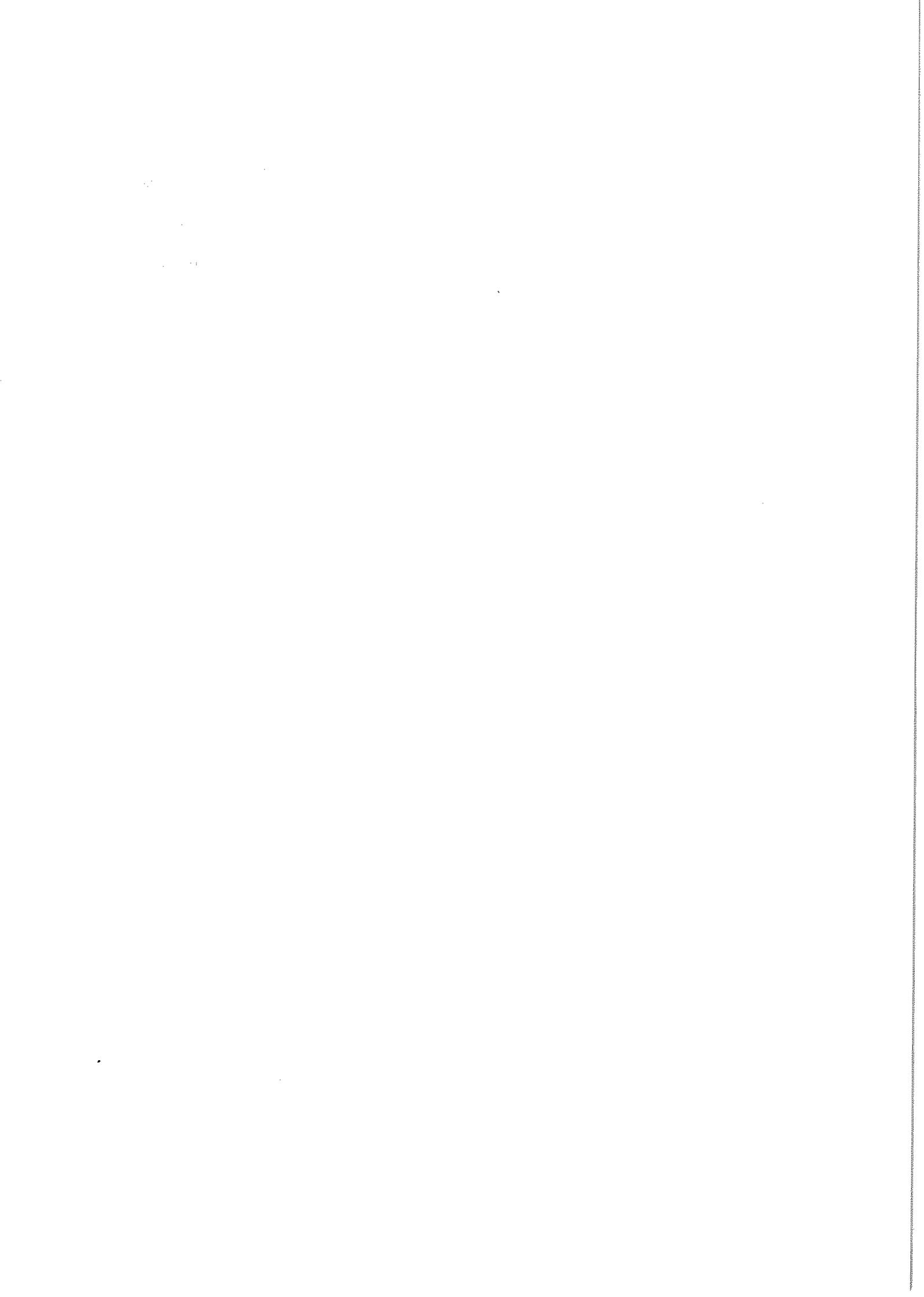
## DECIDE

- D'approuver les chapitres du budget primitif d'administration générale du Syndicat Mixte Hauts-de -France Mobilités pour 2023 figurant en annexe de la présente délibération, qui présentent respectivement un total de 4 164 746,08€ de dépenses en section de fonctionnement et de 2 490 987,42€ de dépenses en section d'investissement ainsi que 4 164 746,08€ de recettes en section de fonctionnement et 2 490 987,42€ de recettes en section d'investissement.
- D'adopter le Budget Primitif tel que présenté en annexe de cette délibération

## AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,  
  
Franck DHERSIN



## NOTE SYNTHETIQUE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2023

(Article 107 de la loi Notre du 07/08/2015).

Le Budget Primitif de l'année 2023 constitue le premier exercice budgétaire dans le cadre des nouveaux statuts révisés et votés le 28 mars 2022.

De façon générale, ce budget prend toute son ampleur post-LOM tant en termes de dépenses et de recettes que dans ses nouvelles lignes de dépenses issues du Rob, telles que le soutien aux politiques intermodales ou l'ingénierie aux projets portés par nos nouveaux membres dans le cadre de la LOM.

Les dépenses de fonctionnement sont amenées à être revues, notamment sur les prestations issues des nouveaux marchés en compte 611. En effet, la reprise des résultats N-1 et leurs affectations lors du Compte Administratif 2022, au prochain Comité de juin 2023, permettra la présentation au vote d'un Budget Supplémentaire ouvrant plus de moyens financiers aux politiques portées par le syndicat.

La répartition des moyens financiers et leur destination sont intégrées dans les chapitres budgétaires explicités ci-dessous.

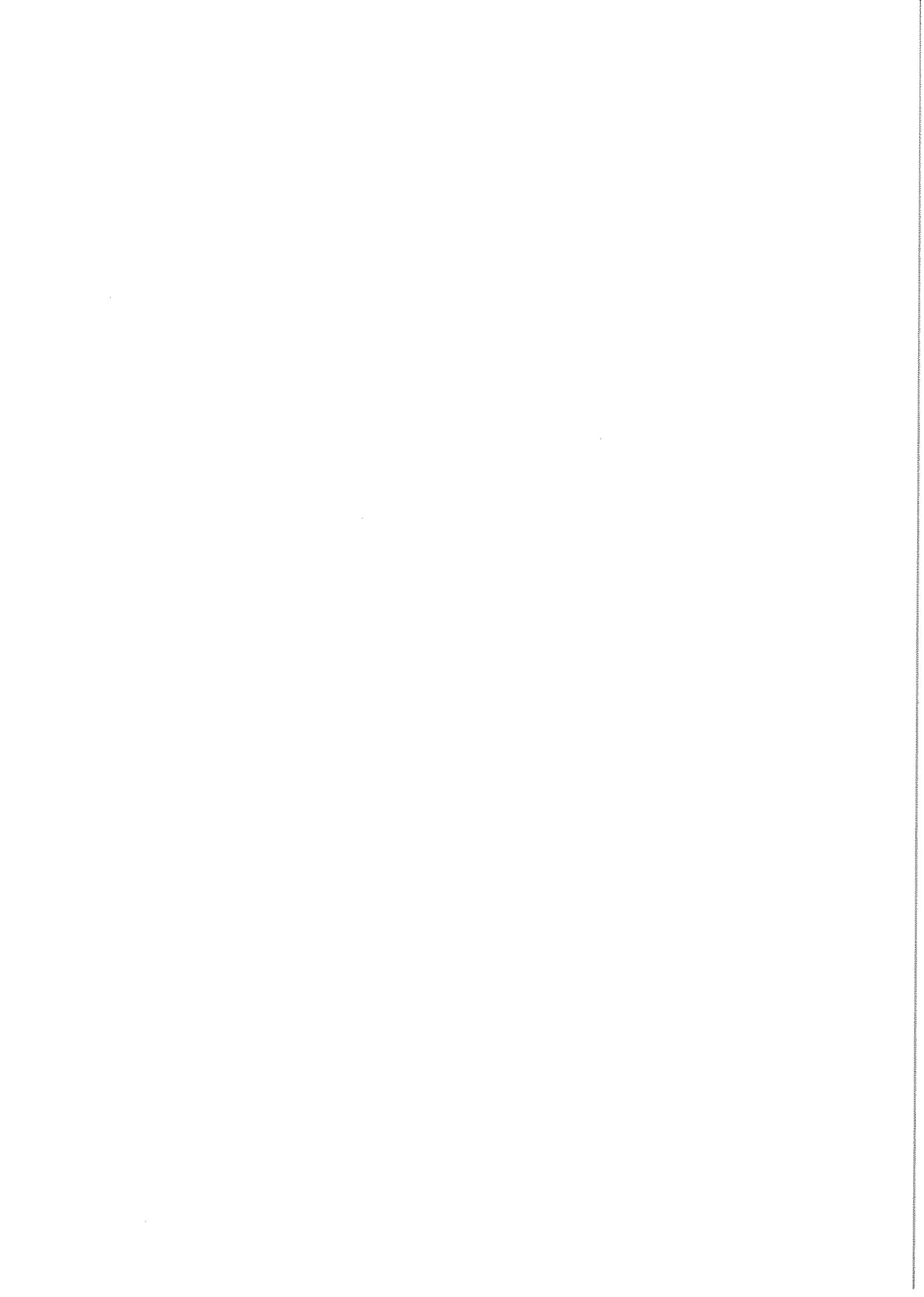
### **1. Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement présente un caractère équilibré entre les dépenses et les recettes pour un total de dépenses estimé à 4 164 746,08€ dont 2 888 321,39€ de dépenses réelles (*pour mémoire 3 405 882,71€ ouverts au titre du BS2022 dont 2 197 928,53€ de dépenses réelles*) ; et pour un total de recettes de 4 164 746,08€ dont 3 889 037,70€ de recettes réelles (*pour mémoire 2 564 106,40€ ouverts au titre du BS2022 dont 2 288 398,02€ de recettes réelles*).

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au fonctionnement général du Syndicat sont prioritairement axées sur les charges du syndicat (loyer, assurances, charges courantes...) pour 161 330,32€. Parmi les postes conséquents peuvent être cités le loyer principal et les charges, provisionnés à 64 000€ (58 233€ en 2022), les dépenses de téléphonie et réseau pour 17 948€, ou les adhésions portées à 22 084€ dont 11 000€ au titre de l'adhésion au GART. Le compte 011 porte aussi sur les développements issus des compétences du syndicat et des décisions adoptées lors de la tenue du ROB 2023 et des exercices précédents. Ainsi, les dépenses sur ce chapitre à hauteur de 1 904 592,98€ au présent BP, permettront de financer les premières prestations de l'exercice 2023 associées aux Marchés en cours (AMO Billettique et interopérabilité, exploitation de la Centrale, covoiturage...) et les prestations des nouveaux marchés attribués le 5 décembre 2023 (Marché de maintenance Media et marché hébergement), ainsi que le marché de Maintenance Billettique dont l'attribution est présentée ce jour en délibération et qui démarrera le 3 Mai 2023. Le tout pour un total provisionné de 1 553 272,27€, qui sera potentiellement amené à être revue à la hausse au prochain BS selon l'évolution des prestations engagées.

A noter que ce marché de Maintenance Billettique ainsi que le marché de maintenance Media porteront également une partie des dépenses en investissement. L'affectation du résultat prévu au prochain Budget Supplémentaire permettra de financer le restant des prestations citées ci-dessus, mais également la mise en œuvre de nouvelles prestations présentées dans le ROB lors du Comité Syndical du 30 Janvier 2023. Ces dépenses porteront entre autres sur le soutien aux politiques intermodales de nos membres via des subventions, ainsi qu'une aide en ingénierie notamment aux financements d'études pour nos nouveaux membres. Enfin, ces dépenses couvriront également les déploiements des Terminaux points de vente de la Centrale, la communication relative à la Centrale Passpass ou au covoiturage, et des actions complémentaires de développement du covoiturage telles que le Défi Covoiturage ou celles rendues nécessaire par le Plan national de covoiturage (Prime CEE notamment).



Le prévisionnel du chapitre 012 relatif à la masse salariale reste cohérent aux chiffres présentés au ROB, il totalise 856 840€, répartis sur le 012 et sur le compte 62878, en reversement à la Région pour les personnels mis à disposition. Ce volume financier suit une progression logique de 11% au regard des dépenses de ce chapitre sur l'exercice précédent (763 558,52€ réalisés). Cette progression est cohérente avec les besoins en termes de recrutement effectués au second semestre 2022, ainsi qu'avec l'impact des hausses de cotisation et du point d'indice. A noter que le syndicat revient en 2023 sur un total de 12 postes pourvus et financés par le chapitre 012, à l'instar de l'exercice 2020.

Pour mémoire, les traitements indiciaires s'échelonnent de l'indice majoré 355 à l'indice majoré 821 au sein de la collectivité. Il est précisé que conformément aux textes réglementaires, le Rifseep est devenu l'unique Régime indemnitaire en 2021 et qu'aucun avantage en nature n'est attribué.

Au vu des nombreux déplacements sur le nouveau périmètre du syndicat et des 5 personnes concernées, il est proposé d'acheter un véhicule de service pour un usage collectif, en complément des déplacements réalisés par le TER ou avec les véhicules Citiz.

Depuis 2009, la durée du travail hebdomadaire est de 35h/semaine soit 1607h/an avec récupération du temps de travail, à noter qu'aucune indemnité d'astreinte n'est à ce jour prévue au Syndicat.

Par ailleurs, il est proposé de passer la valeur faciale des Tickets restaurants qui n'a jamais été revue depuis 9 ans, de 7,50€ à 9€. Cette augmentation de 1,50€ soit + 17% de la valeur faciale est prise en charge à 60% par l'employeur et à 40% par l'agent et correspond à 943€ d'augmentation annuelle pour l'employeur et à 514,80€ pour les agents, sur une dépense totale provisionnée de 16 534,43€ sur ce volet.

Les dépenses bancaires liées aux remboursements d'intérêt sont en baisse récurrentes, conformément aux contrats souscrits et passent de 52 626,60€ en 2022 à 47 868,51€ en 2023. A noter l'inscription obligatoire du virement des remboursements de capitaux en section d'investissement pour un montant de 425 388.27€.

Les amortissements des immobilisations ont progressé en cohérence avec les dépenses d'investissements de 2022 pour atteindre 851 036,42€ en 2023 contre 782 565.91€ en 2022, soit +9%. Enfin, les remboursements à la Région ont été augmentés du fait du paiement des loyers de la PFR annualisés (31 959,30€) et des frais de tenue des Comités Syndicaux, dont la prestation de sténotypie, refacturés depuis l'exercice 2022.

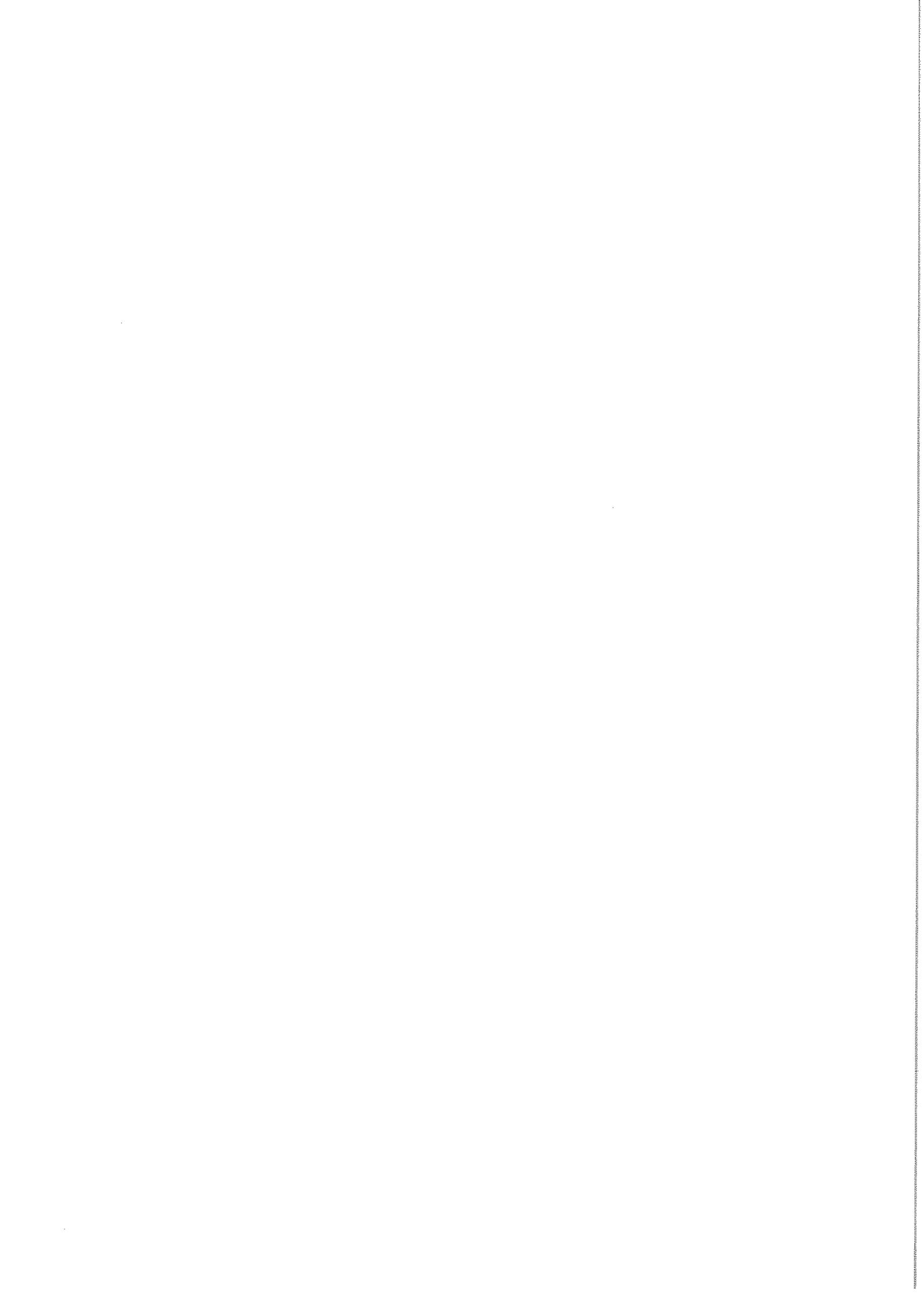
### Recettes de fonctionnement

L'adoption des nouveaux statuts impacte significativement les recettes de fonctionnement. Ainsi, les recettes fiscales de VMA sont estimées à 2.710M€ (1M738€ en 2022) tandis que les contributions statutaires affichent un total de 1 139 037,70€ (751 144€ en 2022). L'ensemble de ces recettes va permettre au syndicat de se donner les moyens de ses compétences, qu'il s'agisse du fonctionnement de la Centrale passpass.fr avec ses 3 nouveaux marchés (hébergement, Maintenance Media et maintenance Billettique), du développement du covoiturage ou de la coordination de l'offre notamment au travers de l'accompagnement aux stratégies de mobilités de ses membres.

En 2023, le syndicat reste volontairement à un taux plancher du Versement Mobilité Additionnel de 0.1%, soit 8 exercices pleins construits avec un taux de fiscalité inchangé.

Enfin la compensation de Bercy sur la relève du seuil de versement du VMA par les entreprises est estimé à 20 000€ (15 223,49€ en 2022).

L'Autofinancement constitué par les dotations aux amortissements des subventions provisionné à 275 708.38€ ne progresse pas, notamment du fait de l'absence de versement des subventions Feder et Aftif sur l'exercice précédent. En effet, le suivi rigoureux des dossiers de subvention sur l'opération de la Centrale nous a permis d'atteindre rapidement les 80% de recettes prévues sur les montants octroyés. Cependant, le solde des 20% est soumis au certificat de parfait achèvement, dont la délivrance est attendue en 2023, notamment avec la mise en œuvre toujours en cours du protocole transactionnel adopté en 2022, ainsi que par la validation de la VSR (Vérification de Service Régulier) des dernières livraisons eu égard à la clôture prochaine du marché le 3 Mai 2023.



## 2. Section d'investissement

La section d'investissement présente un caractère équilibré entre les dépenses et les recettes pour un total de dépenses estimé à 2 490 987,42€ dont 2 215 279,04€ de dépenses réelles (*pour mémoire 4 121 971,79€ ouverts au BS2022 dont 3 846 263,41€ de dépenses réelles*); et pour un total de recettes de 2 490 987,42€ dont 1 214 562,73€ de recettes réelles (*pour mémoire 642 046,14€ au BS2022*).

### Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement s'accroissent, du fait des investissements prévus dans les 2 marchés relatifs aux fonctionnalités de la Centrale, désormais portées directement par les nouveaux marchés du Syndicat (Marché MCO Billettique et Marché MCO Media) et se montent en prévision à ce stade à 919 890€ sur cette section.

Par ailleurs, les dernières dépenses estimées relatives au marché industriel en cours telles que prévues au stade du ROB sont provisionnées pour un montant de 750 000€.

Enfin Le cumul des 2 prêts bancaires destinés à couvrir la totalité des dépenses liées à ce marché sur le terme du contrat vient compléter les dépenses de la section d'investissement, pour un remboursement annuel de 425 338,27€.

A ce stade, l'encours de la dette est de 4 337 243,45€ au 1er janvier 2023 (4 762 631,72€ en 2022) pour un montant emprunté initial de 6 380 824€. Avec les remboursements de l'exercice 2023 l'encours au 31 décembre 2023 sera de 3 911 855,18€.

Pour mémoire, l'état de la dette est constitué de 2 emprunts, le 1er souscrit en 2016 pour un montant de 3 880 000€ et le second souscrit en 2018 pour un montant de 2 500 824€ soit un total de 6 380 824€ sur une durée de 15 ans. Les prêts seront soldés en 2033 compte tenu des décalages de décaissement de chaque prêt.

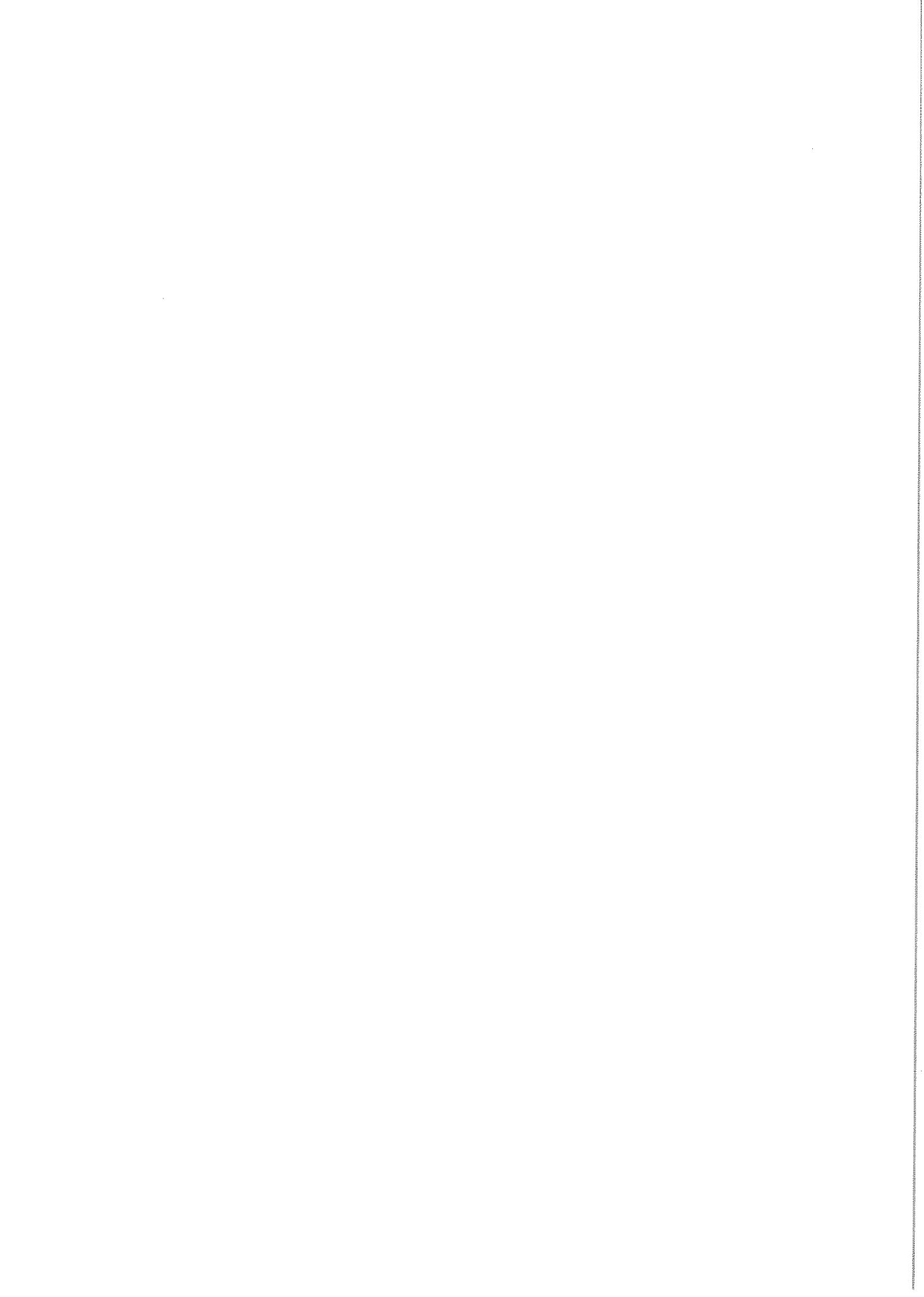
### Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues au réel sont composées du Fonds de compensation pour le paiement de la TVA ou FCTVA, soit 268 198,93€, et à titre prévisionnel de 811 363,80€ du solde du Feder et de 135 000€ du solde de la subvention Aftif.

Les autres recettes caractérisées en recette d'ordre, proviennent de la section de fonctionnement au titre de la provision en ressources propres pour le paiement des remboursements de capitaux des prêts bancaires (425 388,27€) ainsi que de la dotation aux amortissements des immobilisations (851 036,42€).

Le Budget primitif 2023 présente un équilibre au sein de chaque section, pour un total des dépenses de 6 655 733,50€ et un total de recettes de 6 655 733,50€, des deux sections cumulées.

A titre indicatif, un Compte Administratif provisoire de l'exercice 2022 a été réalisé. Les résultats N-1 provisoires se montent à 325 094,40€ pour le résultat de fonctionnement et à - 292 085,48€ pour la section d'investissement. Soit, en résultat cumulé un total de 3 359 887,05€ en fonctionnement et de 2 328 834,62€ en investissement. Ces résultats seront affectés et repris lors du vote du Compte Administratif de l'exercice 2022 en juin 2023. Ils permettront d'ajuster les dépenses postérieures à prévoir, notamment en fonctionnement, par la présentation au vote d'un Budget supplémentaire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD  
PAIERIE REGIONALE  
HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES



**NUMÉRO SIRET : 200023505-00015**

**POSTE COMPTABLE : 059080**

**Commune entre 500 et 3 500 hab.**

**BUDGET PRIMITIF**

**Voté par nature**

**BUDGET PRINCIPAL**

**Année 2023**

## SOMMAIRE

PAGES		Jointes	Sans objet
	<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>		
p. 1 / 1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2 / 2	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		
p. 3 / 3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 4 / 4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 5 / 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6 / 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7 / 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
p. 8 / 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p. 11 / 11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
p. 12 / 12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 13 / 13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - ANNEXES</b>		
	A Eléments du bilan		
p. 14 / 14	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 15 / 15	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 16 / 16	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux	X	
p. 17 / 17	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 18 / 18	A2.5 Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p. 19 / 19	A2.6 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 20 / 20	A2.7 Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 21 / 21	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p. 22 / 22	A4 Etat des provisions	X	
p. 23 / 23	A5 Etalement des provisions	X	
p. 24 / 24	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 25 / 25	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p. 26 / 26	A8 Etat des charges transférées	X	
p. 27 / 27	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers	X	
	B Engagements hors bilan		
p. 28 / 28	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p. 29 / 29	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p. 30 / 30	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 31 / 31	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 32 / 32	B1.5 Etat des autres engagements donnés	X	
p. 33 / 33	B1.6 Etat des Engagements reçus	X	
p. 34 / 34	B1.7 Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X	
p. 35 / 35	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents	X	
p. 36 / 36	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents	X	
p. 37 / 37	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
	C Autres éléments d'informations		
p. 38 / 39	C1 Etat du personnel	X	
p. 40 / 40	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 41 / 41	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p. 42 / 42	C3.2 Liste des établissements publics créés	X	
p. 43 / 43	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p. 44 / 44	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
p. 45 / 45	D1 Décisions en matière de taux	X	
p. 46 / 46	D2 Signatures	X	

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : .....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
2	Produits des impositions directes par habitant	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brute par habitant	0.00	0.00
5	En cours de la dette par habitant	0.00	0.00
6	Dotations Globales de Fonctionnement par habitant	0.00	0.00

..... Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de préparation de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus. (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirés les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
- avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne 'Pour mémoire') s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.

(2) rayer la mention inutile

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 164 746.08	4 164 746.08
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>4 164 746.08</b>	<b>4 164 746.08</b>

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 compris)	2 490 987.42	2 490 987.42
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>2 490 987.42</b>	<b>2 490 987.42</b>

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>6 655 733.50</b>	<b>6 655 733.50</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent également aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recette, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 485 359.67		1 904 592.98	1 904 592.98	1 904 592.98
012	Charges de personnel et frais assimilés	601 457.46		727 009.90	727 009.90	727 009.90
014	Atténuation de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 526.00		205 350.00	205 350.00	205 350.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 141 343.13</b>		<b>2 836 952.88</b>	<b>2 836 952.88</b>	<b>2 836 952.88</b>
66	CHARGES FINANCIÈRES	55 085.40		47 868.51	47 868.51	47 868.51
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500.00		3 500.00	3 500.00	3 500.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 197 928.53</b>		<b>2 888 321.39</b>	<b>2 888 321.39</b>	<b>2 888 321.39</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	782 565.91		851 036.42	851 036.42	851 036.42
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 207 954.18</b>		<b>1 276 424.69</b>	<b>1 276 424.69</b>	<b>1 276 424.69</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 405 882.71</b>		<b>4 164 746.08</b>	<b>4 164 746.08</b>	<b>4 164 746.08</b>

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

4 164 746.08

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	4 654.05		7 000.00	7 000.00	7 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 306 000.00		2 710 000.00	2 710 000.00	2 710 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	789 282.97		1 164 037.70	1 164 037.70	1 164 037.70
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 461.00		8 000.00	8 000.00	8 000.00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 108 398.02</b>		<b>3 889 037.70</b>	<b>3 889 037.70</b>	<b>3 889 037.70</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 288 398.02</b>		<b>3 889 037.70</b>	<b>3 889 037.70</b>	<b>3 889 037.70</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	275 708.38		275 708.38	275 708.38	275 708.38
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>275 708.38</b>		<b>275 708.38</b>	<b>275 708.38</b>	<b>275 708.38</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 564 106.40</b>		<b>4 164 746.08</b>	<b>4 164 746.08</b>	<b>4 164 746.08</b>

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

4 164 746.08

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	1 000 716.31
--	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p.4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'Assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040= DF 042 ; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Loisiment, ZAC ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)	167 000.00		1 039 890.77	1 039 890.77	1 039 890.77
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 253 875.14		750 000.00	750 000.00	750 000.00
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 420 875.14</b>		<b>1 789 890.77</b>	<b>1 789 890.77</b>	<b>1 789 890.77</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>425 388.27</b>		<b>425 388.27</b>	<b>425 388.27</b>	<b>425 388.27</b>
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (9)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 846 263.41</b>		<b>2 215 279.04</b>	<b>2 215 279.04</b>	<b>2 215 279.04</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	275 708.38		275 708.38	275 708.38	275 708.38
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>275 708.38</b>		<b>275 708.38</b>	<b>275 708.38</b>	<b>275 708.38</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 121 971.79</b>		<b>2 490 987.42</b>	<b>2 490 987.42</b>	<b>2 490 987.42</b>

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 490 987.42

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)			946 363.80	946 363.80	946 363.80
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>946 363.80</b>	<b>946 363.80</b>	<b>946 363.80</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068	642 046.14		268 198.93	268 198.93	268 198.93
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (10)					
138	Subventions d'investissement					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>642 046.14</b>		<b>268 198.93</b>	<b>268 198.93</b>	<b>268 198.93</b>
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (9)					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>642 046.14</b>		<b>1 214 562.73</b>	<b>1 214 562.73</b>	<b>1 214 562.73</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	782 565.91		851 036.42	851 036.42	851 036.42
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 207 954.18</b>		<b>1 276 424.69</b>	<b>1 276 424.69</b>	<b>1 276 424.69</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 850 000.32</b>		<b>2 490 987.42</b>	<b>2 490 987.42</b>	<b>2 490 987.42</b>

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 490 987.42

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE  
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)

1 000 716.31

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 904 592.98		1 904 592.98
012	Charges de personnel et frais assimilés	727 009.90		727 009.90
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	205 350.00		205 350.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar)			
66	CHARGES FINANCIÈRES	47 868.51		47 868.51
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500.00		3 500.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		851 036.42	851 036.42
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		425 388.27	425 388.27
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>2 888 321.39</b>	<b>1 276 424.69</b>	<b>4 164 746.08</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 164 746.08</b>

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		275 708.38	275 708.38
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	425 388.27		425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
	Total des Opérations d'équipement			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	1 039 890.77		1 039 890.77
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	750 000.00		750 000.00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
020	Dépenses imprévues			
<b>Dépenses d'Investissement - Total</b>		<b>2 215 279.04</b>	<b>275 708.38</b>	<b>2 490 987.42</b>

+

<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 490 987.42</b>

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	7 000.00		7 000.00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (6)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES	2 710 000.00		2 710 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 164 037.70		1 164 037.70
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 000.00		8 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		275 708.38	275 708.38
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>3 889 037.70</b>	<b>275 708.38</b>	<b>4 164 746.08</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 164 746.08

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068	268 198.93		268 198.93
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	946 363.80		946 363.80
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		851 036.42	851 036.42
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (6)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (6)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (6)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (6)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (6)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
021	Virement de la section de fonctionnement		425 388.27	425 388.27
024	Produits de cessions d'immobilisations			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>1 214 562.73</b>	<b>1 276 424.69</b>	<b>2 490 987.42</b>

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 490 987.42

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
011	Charges à caractère général	1 485 359.67	1 904 592.98	1 904 592.98
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	7 300.00	12 600.00	12 600.00
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni			
6011	Matières premières et fournitures autres que t			
6015	Terrains à aménager			
602	Achats stockés - Autres approvisionnements			
6021	Matières consommables			
60221	Combustibles et carburants			
60222	Produits d'entretien			
60224	Fournitures administratives			
60228	Autres fournitures consommables			
6023	Alimentation			
6032	Variation des stocks des autres approvisionnem			
604	Achats d'études, prestations de services			
6041	Achats d'études			
6042	Achats des prestations de services			
6045	Achats d'études, prestations de services (terr			
605	Achat de matériel, équipements et travaux			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 300.00	12 600.00	12 600.00
60611	Eau et assainissement			
60612	Energie - Electricité	1 300.00	2 600.00	2 600.00
60618	Autres fournitures			
60622	Carburants		3 000.00	3 000.00
60623	Alimentation	1 500.00	1 500.00	1 500.00
60624	Produits de traitement			
60628	Autres fournitures non stockées			
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement			
60631	Fournitures d'entretien	500.00	500.00	500.00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000.00	4 000.00	4 000.00
6064	Fournitures administratives	2 000.00	1 000.00	1 000.00
6068	Autres matières et fournitures			
607	Achats de marchandises			
6078	Autres marchandises			
61	SERVICES EXTÉRIEURS	1 225 550.00	1 648 172.27	1 648 172.27
611	Contrats de prestations de services	1 131 350.00	1 553 272.27	1 553 272.27
6132	Locations immobilières	64 000.00	53 000.00	53 000.00
6135	Locations mobilières			
614	Charges locatives et de copropriété	12 000.00	14 000.00	14 000.00
61522	Bâtiments			
61551	Matériel roulant		1 500.00	1 500.00
61558	Autres biens mobiliers			
6156	Maintenance	3 900.00	3 900.00	3 900.00
6161	Multirisques	4 000.00	5 000.00	5 000.00
617	Etudes et recherches			
6182	Documentation générale et technique	1 300.00	1 500.00	1 500.00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000.00	12 000.00	12 000.00
6185	Frais de colloques et séminaires	5 000.00	4 000.00	4 000.00
6188	Autres frais divers			
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv			
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	252 509.67	243 820.71	243 820.71
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	51 000.00	3 000.00	3 000.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs			
6226	Honoraires	50 000.00	3 000.00	3 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000.00		

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
<b>623</b>	<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	9 860.00	10 000.00	10 000.00
6231	Annonces et insertions	4 860.00	5 000.00	5 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000.00	5 000.00	5 000.00
6236	Catalogues et imprimés	1 000.00		
6237	Publications			
6238	Divers			
<b>625</b>	<b>Déplacements, missions et réceptions</b>	2 500.00	6 000.00	6 000.00
6251	Voyages et déplacements	1 000.00	4 000.00	4 000.00
6256	Missions	1 500.00	2 000.00	2 000.00
<b>626</b>	<b>Frais postaux et frais de télécommunications</b>	16 915.67	18 198.44	18 198.44
6261	Frais d'affranchissement		250.00	250.00
6262	Frais de télécommunications	16 915.67	17 948.44	17 948.44
<b>627</b>	<b>Services bancaires et assimilés</b>	150.00	150.00	150.00
<b>628</b>	<b>Divers</b>	172 084.00	206 472.27	206 472.27
6281	Concours divers (cotisations...)	19 284.00	22 084.00	22 084.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 800.00	11 000.00	11 000.00
6284	Redevances pour services rendus			
62871	A la collectivité de rattachement			
62878	A d'autres organismes	145 000.00	173 388.27	173 388.27
<b>635</b>	<b>Autres impôts, taxes et versements assimilés (</b>			
63512	Taxes foncières			
63513	Autres impôts locaux			
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	601 457.46	727 009.90	727 009.90
<b>621</b>	<b>Personnel extérieur au service</b>			
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta			
6218	Autre personnel extérieur			
<b>633</b>	<b>Impôts, taxes et versements assimilés sur rémun</b>	4 600.00	4 296.00	4 296.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300.00	301.00	301.00
6336	Cotisations au centre national et aux centres	4 300.00	3 995.00	3 995.00
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	596 857.46	722 713.90	722 713.90
6411	Personnel titulaire			
64111	Rémunération principale	149 328.42	219 356.49	219 356.49
6413	Personnel non titulaire			
64131	Rémunération	290 379.10	322 117.25	322 117.25
6451	Cotisations à l'URSSAF.	91 939.00	100 068.00	100 068.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	41 000.00	51 317.35	51 317.35
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 766.00	12 215.00	12 215.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	343.86	312.30	312.30
6456	Versement au F.N.C du supplément familial			
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.			
6475	Médecine du travail, pharmacie	123.08	250.00	250.00
6488	Autres charges	13 978.00	17 077.51	17 077.51
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>			
<b>739</b>	<b>Reversement et restitution sur impôts et taxes</b>			
73942	Reversements sur taxe de versement mobilité			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	54 526.00	205 350.00	205 350.00
6532	Frais de mission des maires et conseillers	1 500.00	1 350.00	1 350.00
65735	Groupement collect. et collect. statut particu			
657358	Autres groupements		150 000.00	150 000.00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	53 001.00	54 000.00	54 000.00
65888	Autres	25.00		
<b>DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>2 141 343.13</b>	<b>2 836 952.88</b>	<b>2 836 952.88</b>

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
66	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b> (b)	55 085.40	47 868.51	47 868.51
66111	Intérêts réglés à l'échéance	55 085.40	47 868.51	47 868.51
66112	Intérêts, rattachement des ICNE			
661131	Aux communes membres du GFP			
661138	A d'autres tiers			
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré			
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financ			
6618	Intérêts des autres dettes			
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> (c)	1 500.00	3 500.00	3 500.00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 500.00	3 500.00	3 500.00
6712	Amendes fiscales et pénales			
6745	Subventions aux personnes de droit privé			
678	Autres charges exceptionnelles			
68	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b> (d)			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisatio			
022	<b>Dépenses imprévues</b> (e)			
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d+e</b>		2 197 928.53	2 888 321.39	2 888 321.39
023	Virement à la section d'investissement	425 388.27	425 388.27	425 388.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	782 565.91	851 036.42	851 036.42
6811	Dotations aux amortissements des immobilisatio	782 565.91	851 036.42	851 036.42
777	Quote-part des subventions d'investissement tr			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.</b>		1 207 954.18	1 276 424.69	1 276 424.69
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (10)			
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		1 207 954.18	1 276 424.69	1 276 424.69
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		3 405 882.71	4 164 746.08	4 164 746.08

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

4 164 746.08

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif

(6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation')

(9) Si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comite syndical (4)
013	Atténuation de charges	4 654.05	7 000.00	7 000.00
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv			
629	Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu			
64.	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	4 654.05	7 000.00	7 000.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel			
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale		2 000.00	2 000.00
6479	Remboursement sur autres charges sociales	4 654.05	5 000.00	5 000.00
70	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV</b>			
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.			
70388	Autres redevances et recettes diverses			
70878	par d'autres redevables			
73	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	1 306 000.00	2 710 000.00	2 710 000.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés			
7342	Versement mobilité	1 306 000.00	2 710 000.00	2 710 000.00
74	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	789 282.97	1 164 037.70	1 164 037.70
74718	Autres			
7472	Régions	350 000.00	500 000.00	500 000.00
7473	Départements		20 000.00	20 000.00
74758	Autres groupements	231 077.71	389 747.55	389 747.55
7478	Autres organismes	186 444.56	229 290.15	229 290.15
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. mobilit	21 760.70	20 000.00	20 000.00
7488	Autres attributions et participations		5 000.00	5 000.00
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	8 461.00	8 000.00	8 000.00
758	Produits divers de gestion courante			
7588	Autres produits divers de gestion courante	8 461.00	8 000.00	8 000.00
	<b>RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70+73+74+75+013	2 108 398.02	3 889 037.70	3 889 037.70
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)</b>	180 000.00		
7711	Débits et pénalités perçus			
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant			
7788	Produits exceptionnels divers	180 000.00		
78	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d) (5)</b>			
7811	Reprises sur amortissements des immobilisation			
	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d</b>	2 288 398.02	3 889 037.70	3 889 037.70
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	275 708.38	275 708.38	275 708.38
7777	Quote-part des subventions d'investissement tr	275 708.38	275 708.38	275 708.38
79.	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>			
796	Transferts de charges financières			
797	Transferts de charges exceptionnelles			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (9)			
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	275 708.38	275 708.38	275 708.38
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	2 564 106.40	4 164 746.08	4 164 746.08

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 164 746.08</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- 
- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.
  - (2) voir Modalités de Vote.
  - (3) Hors restes à réaliser
  - (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
  - (5) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.
  - (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = D1 040
  - (8) Si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires.
  - (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
  - (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
010	Comptes de stocks et encours			
20	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
205	Concessions et droits similaires, brevets, lic			
204	Subventions d'équipement versées			
2041481	Biens mobiliers, matériel et études			
2041482	Bâtiments et installations			
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	167 000.00	1 039 890.77	1 039 890.77
2135	Installations générales, agencements, aménagem			
21538	Autres réseaux			
2158	Autres installations, matériel et outillage te	100 000.00	40 000.00	40 000.00
21735	Installations générales, agencements, aménagem			
217533	Réseaux câblés			
2181	Installations générales, agencements et aménag	25 000.00	10 000.00	10 000.00
2182	Matériel de transport		40 000.00	40 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	32 000.00	939 890.77	939 890.77
2184	Mobilier	10 000.00	10 000.00	10 000.00
23	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	3 253 875.14	750 000.00	750 000.00
2313	Constructions			
2315	Installations, matériel et outillage technique	3 253 875.14	750 000.00	750 000.00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 420 875.14</b>	<b>1 789 890.77</b>	<b>1 789 890.77</b>
10	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>			
10222	F.C.T.V.A.			
13	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
1311	Etat et établissements nationaux			
1327	Budget communautaire et fonds structurels			
13911	Etat et établissements nationaux			
13917	Budgets communautaires et fonds strucurels			
16	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	425 388.27	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27	425 388.27
26	<b>PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA</b>			
266	Autres formes de participation			
27	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
275	Dépôts et cautionnements versés			
020	<b>Dépenses imprévues</b>			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>425 388.27</b>	<b>425 388.27</b>	<b>425 388.27</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>3 846 263.41</b>	<b>2 215 279.04</b>	<b>2 215 279.04</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	275 708.38	275 708.38	275 708.38
13.	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	275 708.38	275 708.38	275 708.38
13911	Etat et établissements nationaux	48 732.82	48 732.82	48 732.82
13917	Budgets communautaires et fonds strucurels	226 975.56	226 975.56	226 975.56
28	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>			
28.	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>			
28158	Autres			
28181	Installations générales, agencements et aménag			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>275 708.38</b>	<b>275 708.38</b>	<b>275 708.38</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	4 121 971.79	2 490 987.42	2 490 987.42
--	--------------	--------------	--------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 490 987.42</b>
---	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre D1040 = RF042

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation')

(8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre D1041 = R1041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
<b>010</b>	<b>Comptes de stocks et encours</b>			
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		946 363.80	946 363.80
1311	Etat et établissements nationaux		135 000.00	135 000.00
1317	Budget communautaire et fonds structurels			
1321	Etat et établissements nationaux			
1323	Départements			
1327	Budget communautaire et fonds structurels		811 363.80	811 363.80
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>			
1641	Emprunts en euros			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>		946 363.80	946 363.80
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>	642 046.14	268 198.93	268 198.93
10222	F.C.T.V.A.	642 046.14	268 198.93	268 198.93
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			
	<b>Total des recettes financières</b>	642 046.14	268 198.93	268 198.93
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	642 046.14	1 214 562.73	1 214 562.73
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	425 388.27	425 388.27	425 388.27
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (5) (6)</b>	782 565.91	851 036.42	851 036.42
<b>21.</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			
2184	Mobilier			
<b>28.</b>	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	782 565.91	851 036.42	851 036.42
28158	Autres	760 229.91	827 498.97	827 498.97
28181	Installations générales, agencements et aménag	1 250.88	1 250.88	1 250.88
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 684.78	17 886.22	17 886.22
28184	Mobilier	4 400.34	4 400.35	4 400.35
28283	Matériel de bureau et matériel informatique			
	<b>TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT</b>	782 565.91	851 036.42	851 036.42
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	1 207 954.18	1 276 424.69	1 276 424.69
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 850 000.32</b>	<b>2 490 987.42</b>	<b>2 490 987.42</b>

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	
	+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 490 987.42</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre RI040 = DF 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 042 'produits des cessions d'immobilisation')

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

## A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618 et pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devis	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
CAISSE D'EPARGNE ET DE		20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000,00	F		0,950	0,950		A	C	N	A-1
LA BANQUE POSTALE		18/05/2018	18/05/2018	01/09/2018	2 500 824,00	F		1,380	1,380		T	C	O	A-1
<b>TOTAL</b>					6 380 824,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					6 380 824,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...)

(5) Taux initial du contrat

(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 1/1/N										Annuité de l'exercice			I.C.N.E. de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital			
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)						
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE														
MONS20533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0.00	A-1	2 586 666.65	8.00	F	0.950	258 666.67	24 573.33	0.00	16 617.21			
	N	0.00	A-1	1 750 576.80	10.50	F	1.380	166 721.60	23 295.18	0.00	1 861.46			
TOTAL		0.00		4 337 243.45				425 388.27	47 868.51	0.00	18 478.67			
TOTAL GENERAL		0.00		4 337 243.45				425 388.27	47 868.51	0.00	18 478.67			

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de réserve, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "délai des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 6611 "Intérêts décaissés" et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

## A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture événementielle (8)	Niveau-dit taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant														
Total					0,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû converti et la part non convertie.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal dit contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal dit contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 681 I1 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

## A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type de structure de l'emprunt	Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.						6 - Autres indices
		2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecarts d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecarts d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices		
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (unnel).	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00						
	Encours Début	4 337 243,45						
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours							
	Encours Début							
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours							
	Encours Début							
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours							
	Encours Début							
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours							
	Encours Début							
F - Autres types de structure	Nombre de Produits							0
	% de l'encours							
	Encours Début							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

## A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Résidence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (échange en taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'options
			//					//	//	//			
			//	NEANT				//	//	//			
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

## A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget

(7) À compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN  
AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
<b>TOTAL</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

### A2.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1 000 €	13/02/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	13/02/2017
L	Voiture	7	13/02/2017
L	Camion et véhicule industriel	7	13/02/2017
L	Mobilier	10	13/02/2017
L	Matériel de bureau électrique et électronique	5	13/02/2017
L	Matériel informatique	5	13/02/2017
L	Matériel classique	10	13/02/2017
L	Installation et appareil de chauffage	10	13/02/2017
L	Appareil de levage, ascenseur	20	13/02/2017
L	Equipement garage et atelier	10	13/02/2017
L	Equipement des cuisines	10	13/02/2017
L	Equipement sportif	10	13/02/2017
L	Installation de voirie	20	13/02/2017
L	Plantation	15	13/02/2017
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	13/02/2017
L	Bâtiment léger et abris	10	13/02/2017
L	Agencement et aménagement de bâtiment	15	13/02/2017
L	Installation matériel et outillage technique	20	13/02/2017
L	Subventions d'équipements versées : Mobiliers	5	13/02/2017
L	Subventions d'équipements versées : immobiliers	15	13/02/2017
L	Subventions d'équipements versée : projets infrastructures	30	13/02/2017
L	Biens de faible valeur moins de 1 000 euros	1	13/02/2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS	A4

## A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		//				
		//				
		//				
		//				
		//				
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	Dépenses hors charges transférées (A)	425 388.27	<b>I</b> 425 388.27
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>		
10222	F.C.T.V.A.		
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		
	Dépenses et transferts à déduire (B)	275 708.38	275 708.38
<b>139</b>	<b>Subventions d'investissement à transférer au c</b>	275 708.38	275 708.38
13911	Etat et établissements nationaux	48 732.82	48 732.82
13917	Budgets communautaires et fonds structurels	226 975.56	226 975.56

	Op. de l'exercice <b>I</b>	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution (3) (4) <b>D001</b>	TOTAL <b>II</b>
Dépenses à couvrir par des ressources	701 096.65			701 096.65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
	<b>Ressources propres externes (a)</b>	268 198.93	268 198.93
1022	Fonds d'investissement	268 198.93	268 198.93
10222	F.C.T.V.A.	268 198.93	268 198.93
	<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>	1 276 424.69	1 276 424.69
28	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	851 036.42	851 036.42
28158	Autres	827 498.97	827 498.97
28181	Installations générales, agencements et aménag	1 250.88	1 250.88
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 886.22	17 886.22
28184	Mobilier	4 400.35	4 400.35
28283	Matériel de bureau et matériel informatique		
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27	425 388.27

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	1 544 623.62				1 544 623.62

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	701 096.65
<b>Recettes propres disponibles</b>	IV	1 544 623.62
<b>Solde</b>	V = IV-II (6)	843 526.97

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II- Présentation général du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)**

Date de délibération: / /

Intitulé de l'opération: 1 -							
DEPENSES 45.1				RECETTES 45.2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, EMPRUNTS GARANTIS

B1.1

## B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice on devises pouvant modifier l'emprunt	Amortité de l'exercice		
	Année	Profil							taux (3)	index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	index (4)			Niveau de taux	en (8)	en capital
			NEANT															
TOTAL																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour fin de fin, M pour mensuel, X pour autres, à préciser

(2) Indiquer le pério de des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimés en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...)

(5) Taux annuel, tous frais compris

(6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et combinés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

B1.2

## B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II 3 889 037.70
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)	
	NEANT										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

## B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dettes en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dettes en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L2311-7 du CGCT)**

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer de l'exercice N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

## B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

## IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 01/01/N

C1

## C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>		0	0	0	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)</b>		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présente toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recrutement à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV - ANNEXES

## Etat du personnel au 01/01/N

IV

C1

## C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)	
<b>Agents occupant un emploi non-permanent</b>							
0			0				
0			0				
0		NEANT	0				
0							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MS: Médico-social

MT: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-0 : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-1 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-2 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2-1 : vacance temporaire d'un emploi

3-2-1-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-2-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-2-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-2-4 : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-2-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements effectués sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'état

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-B et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles  
L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES, DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CREEES</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	// // // // //		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS CREES</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS</b>	<b>D1</b>

**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comite syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						

1 # AVR. 2023

1 # AVR. 2023

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES  
 PRESIDENT  
 FRANCK DHERSIN

1 # AVR. 2023

1 # AVR. 2023

1 # AVR. 2023

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES  
 PRESIDENT  
 FRANCK DHERSIN

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

## D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice   
 Nombre de membres présents   
 Nombre de suffrages exprimés

VOTES :  
 Contre  Abstentions  Pour

Date de convocation :

Présenté par LE PRESIDENT,

A LILLE, le 13 AVR. 2023  
 LE PRESIDENT,

Délibéré par comite syndical réuni en session Extra-ordinaire

A LILLE, le 13 AVR. 2023  
 Les membres du mite syndical,

**FRANCK DHERSIN**  
 PRESIDENT  
 SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la réception en \_\_\_\_\_ préfecture, le 14 AVR. 2023 et de la publication le 14 AVR. 2023

A LILLE, le 14 AVR. 2023

**FRANCK DHERSIN**  
 PRESIDENT  
 SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES